



Travaux payes et non effectuer que faire?

Par clint69

Bonjour, il y a 2 mois j'ai payé une entreprise qui m'a proposé un devis de 5800€ pour l'étanchéité de mon garage la moitié en chèque et l'autre moitié en chèque pour la fin ou alors de suite pour effectuer les travaux de suite? Résultat toujours pas effectué ? Je t'él et il me dit ça sera fait la semaine prochaine ? Mais rien! J'ai réclamé une facture il me la joint. Que puis-je faire si il ne fait pas le travail? J'ai pensé porter plainte au commissariat mais je ne sais si c'est la bonne solution? Merci

Par yapasdequoi

Bonjour,

Avez-vous envoyé une mise en demeure (courrier RAR) ?

Ensuite vous pouvez demander au tribunal une "injonction de faire".

[url=<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1787>][<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1787>]

C'est un litige civil, une plainte sera sans effet.